

# COMMUNE DE GRANDE-RIVIÈRE CHÂTEAU

## PROCES VERBAL

de la réunion du conseil municipal  
du vendredi 14 mars 2023 à 20h00

**Présents :** Jean-Jacques Charton, Thierry Bourgeois, Robert Clement, Alain Servant, Emmanuel Cart-Lamy, Thierry Burllet, Fabienne Fachinetti, Virginie Chabod, Gilles Mussillon, Séverine Zordan, Murielle Rob, Armand Georges, Yvette Lemard

**Absents excusés :** Mathilde Cart-Granjean, Céline Chambelland, David Nevers, Francesca Panto Grosjean,

**Absents :** Geoffroy Marcand

Le compte rendu du 02 février est approuvé à 13 votes

### 1/ Budget Communal

#### Compte Administratif 2022

Le Compte Administratif 2022, budget principal Commune Grande-Rivière Château se présente de la façon suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	778 675.74	891 137.80	225 262.62	191 328.91
Report 2021		29 955.38	68 536.21	
TOTAL	778 675.74	905 658.86	293 798.83	191 328.91
Résultat	142 417.44		-102 469.92	

M. le Maire ayant quitté la séance, le compte administratif 2022 Budget Principal est voté à l'unanimité des membres présents

### Budget Primitif 2023

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	894 008	1 179 585	340 469.02	340 469.02
Report 2022		39 946.92		
TOTAL	894 008	1 219 531.92	340 469.02	340 469.02

### 2/ Budget Assainissement

#### Compte Administratif 2022

Le Compte Administratif 2022, budget Assainissement Grande-Rivière Château se présente de la façon suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	24 337.03	23 994.58	30 055.00	24 975.45
Report 2021	117 472.31			111 741.59
TOTAL	149 761.31	32 289.00	15 587.15	136 717.04
Résultat	-117 814.76		106 662.04	

M. le Maire ayant quitté la séance, le compte administratif 2022 Budget Assainissement est voté à l'unanimité des membres présents

### Budget Primitif 2023

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	144 314.76	144 314.76	13 200	117 662.04
Report 2022				
TOTAL	144 314.76	144 314.76	13 200	117 662.04

### 3/ Compte de Gestion

Les comptes de gestion 2022 du Trésorier, pour les différents budgets, présentent les mêmes montants de dépenses et de recettes, en investissement et en fonctionnement et les mêmes reports que les comptes administratifs respectifs; les comptes de gestion sont votés à l'unanimité

### 4/Taxes locales

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales se traduit pour les communes par une perte de ressources. Cette perte est compensée à partir de 2021 par le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Le département ne touchera plus de taxe foncière (bâti).

Le conseil décide de ne pas augmenter les taxes locales, les taux sont donc les suivants :

Taxe foncière (bâti)	33.44%
Taxe foncière (non bâti)	6.79%
Taxe d'habitation (th)	14.14%

### 5/ Taxe d'assainissement

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'augmentation de 10% de la redevance d'assainissement. Les nouveaux tarifs sont les suivants :

	2022	2023
Abonnement annuel	68.90 €	72.35 €
Part variable	1.02€/m3	1.07€/m3

### 6/ Subvention aux associations

Abbaye Ski Club	1 200€	Coopérative scolaire	1 200€
Union Sportive Hand	1 000€	Les Anciens Combattants	150€
Souvenir Français	190€	Les Amis des Orgues	80€
APEI Saint Claude	100€	Amicale des Donneur de Sang	100€
Club nautique Haut-Jura	300€	Banque Alimentaire	50€
Pompiers de Château Pour les feux d'artifices	2 000€	Les séraphins	200€
		<b>TOTAL</b>	<b>8 790€</b>

### 7/ Travaux sylvicoles

Suite au programme validé lors du dernier conseil, nous avons reçu les devis suivants :

	ONF	FELIX Christophe	Xavier BOURGEOIS-REPUBLICQUE
<b>Travaux sylvicoles : intervention en futaie irrégulière</b>			
Parcelle G28	5 196.48€ HT	4 136.00€ HT	4 176.80 HT
Parcelle G 47	8 395.64€ HT	5 200.00€ HT	6 454.80€ HT
Parcelle C 20 sur Château	9 877.90€ HT	6 970.00€ HT	6 904.00€ HT
<b>Travaux de maintenance :</b>			
Parcelles 1 à 6 peintures sur Château	15 548.12€ HT	4 500.00€ HT	4 275.00€HT
<b>Total</b>	30 420.13€HT	20 806.00€HT	21 810.60€ HT

Le conseil décide d'attribuer à FELIX Christophe la parcelle G28 et les travaux de maintenance des parcelles C 1 à 6. Xavier BOURGEOIS-REPUBLICQUE la parcelle 47 et la parcelle 20.

### 8/ Tarifs affouage

#### Tarif bois du Bas-Jura

2 M non fendu	1 M non fendu	50 cm	33 cm
58€/stère	65€/stère	69€/stère	69€/stère

## Tarif bois Haut-Jura

1 m Fagoté	50 cm	33 cm
79.50€/stère	82.50€/stère	82.50€/stère

Les bons de commande sont distribués dans les boîtes aux lettres et à remettre **en mairie au plus tard le 21/04/2023.**

## 9/ DEVIS RAMONAGE

- CARON Didier : le P'tit Ramoneur 55.50€/TTC

Le conseil a décidé au vu des augmentations importantes de charges, il sera demandé une participation de 20€ à chaque habitation pour le ramonage d'une cheminée.

Les 20€ seront à régler directement au ramoneur.

**Attention : Les personnes qui feront appel à un autre prestataire n'auront pas de compensations.**

## 10/ ACHAT PARCELLE DE BOIS

- La parcelle concernée : G 137 superficie 6ha12 appartenant à M. MICHEL-GROSJEAN Robert estimé à 2 000.00€
- Le conseil municipal décide de valider cette proposition d'achat de parcelle.

## 11/ DEVIS REFECTION DES ALLEES DU CIMETIERE

Le Conseil valide le devis de T.P J.C BONNEFFOY pour la réfection des allées du cimetière en bicouche rouge pour un montant de : 24 380.28€ TTC.

## 12/ VALIDATION DE LA CONVENTION DU REJET DES EAUX PROPRES DE LA STATION D'EPURATION DE LA FRUITIERE DE GRANDE-RIVIER MORBIER

Le conseil municipal accepte à l'unanimité que les eaux propres soient raccordées au réseau d'eau pluviale.

## 13/ CREATION D'UNE COMMISSION BATIMENTS PUBLICS

Les membres qui la constituent sont :

- Alain SERVANT
- Thierry BOURGEOIS
- Virginie CHABOD
- Fabienne LACROIX
- Manu CART-LAMY
- Séverine ZORDAN
- David NEVERS

Pour rappel le Maire est le Président de toutes les commissions.

## Questions diverses :

- La question a été posé pour la construction d'un **City-Park** : Suite au PLUI la commune n'a pas de terrain correspondant à la possibilité de construction de ce City-PARK. Pour Rappel la création d'un CITY-PARK doit se situer au minimum à 100m de toutes habitations.

- **CREATION D'UN LOGO**

La commune souhaite créer un Logo en faisant appel à Manon ROB.